



# Rapport 2022 sur les Principales Incidences Négatives

29 JUIN 2023

---

LA FRANÇAISE ASSET MANAGEMENT



**LA FRANÇAISE**  
INVESTING TOGETHER

# Résumé relatif aux principales incidences négatives

Acteur des marchés financiers : LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (LEI : 969500H1ZQ3JNOETMR45)

LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT (LEI : 969500H1ZQ3JNOETMR45) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de LA FRANCAISE ASSET MANAGEMENT

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

# Description des principales incidences négatives sur la durabilité

Les politiques relatives à l'identification et la hiérarchisation des PAI ont été approuvées par le Directoire de La Française Asset Management (LFAM) en date du 16 juin 2023.

Pour la 1<sup>ère</sup> année, La Française Asset Management (LFAM) a calculé les 14 PAI (Principles Adverse Impacts ou principales incidences négatives en français) telles qu'exigées par le règlement SFDR.

Ces PAI sont classés par le régulateur en deux catégories : d'un côté les indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement, de l'autre les indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au sein des 14 PAI obligatoires, nous avons choisi de concentrer nos efforts et notre suivi sur les indicateurs que nous retenons dans le cadre de l'analyse systématique du DSNH (Do Not Significantly Harm ou ne pas causer de préjudice) ainsi que sur l'empreinte carbone sur laquelle nous nous sommes engagés à la fois dans des stratégies de gestion dédiées et dans le cadre de la Net Zero Asset Managers initiative (NZAMi). Il en ressort ainsi les priorités suivantes :

- ◆ Empreinte carbone
- ◆ Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles
- ◆ Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales

A ces 14 PAI obligatoires sont venus s'ajouter deux PAI optionnels choisis par le groupe. Ce choix s'est porté sur :

- ◆ Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption (investissements dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption)
- ◆ Espèces naturelles et aires protégées (investissements dans des sociétés dont les activités portent atteinte à des espèces menacées)

Ce choix relève d'une double approche : l'importance des thèmes ainsi que le niveau de couverture associé à ces critères. La lutte contre la corruption est un enjeu crucial pour le groupe lui-même et l'industrie financière en général, mais également un enjeu auquel nous sommes sensibles dans nos décisions d'investissements. La biodiversité est évidemment un enjeu clé sur lequel, hélas, peu de données sont à ce jour disponibles. En faisant le choix de ce PAI, nous indiquons et indiquerons aux entreprises investies que la biodiversité est un élément clé sur lequel nous attendons des indicateurs.

De manière générale, nous notons que très peu de données sont disponibles pour nous permettre de calculer les indicateurs sociaux qui présentent ainsi des taux de couverture insatisfaisants, voire de nombreuses données non disponibles, ce qui limite le choix des indicateurs optionnels sur les questions sociales et de personnel.

Il est à noter que les calculs sont effectués sur l'ensemble des fonds gérés par le groupe lesquels incluent des fonds article 6 qui, en dehors de la politique d'exclusions sectorielles du Groupe, ne prennent pas en compte les facteurs ESG dans leur gestion. Il en va de même pour les fonds des sociétés de gestion pour lesquelles nous ne sommes que « management company » en conséquence sans la capacité d'influencer leur gestion. Il en va enfin de même pour les fonds de fonds.

Le fait de calculer les PAI sur l'ensemble des fonds, y compris les fonds article 6, les fonds de fonds ou autres fonds sur lesquels nous n'avons pas la maîtrise des décisions d'investissement, rend difficile l'interprétation des

chiffres, tend à dégrader les résultats et évidemment la possibilité d'agir sur ces derniers. A titre d'exemple, bien que nous ayons une politique étendue en matière d'armements controversés qui prend en compte également l'uranium appauvri et le phosphore blanc, cette politique ne s'applique pas en tant que telle aux fonds de fonds (pour lesquels la définition des armements controversés ne comprend pas les 2 catégories sus-listées). Nous sommes donc exposés pour 0,004% de notre actif aux armements controversés.

Par construction, ce premier exercice ne nous permet pas de nous situer dans le temps et de dégager de tendances.

Enfin, manquant de recul et parfois de données (taux de couverture), il est difficile de commenter les chiffres ainsi obtenus en année 1 et de s'engager sur des objectifs pour 2023. **Dans ce contexte, notre objectif principal est pour cette première année de ne pas dégrader les résultats existants pour 2023. Plus précisément nous souhaitons améliorer les indicateurs liés au changement climatique que nous suivons soit l'empreinte carbone et la part des énergies fossiles.**

Ci-après le tableau des PAI.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Elément de mesure	Indicateur 2022
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	2 121 189.6
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	468 209.7
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	18 683 662.2
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	54.2
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	104.5
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	3.2%
Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	8.51%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.5
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	Non disponible
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5 057.4
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	42 291.6
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption</b>			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.2%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	1.7%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	Non significatif pour cause de mauvaise couverture
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	15%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0.004%
<b>Indicateurs optionnels</b>			
Eau, déchets et autres matières	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protent atteinte à des espèces menacées (en %)	0.002%
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %	0.13%

# Description des politiques permettant d'identifier et de hiérarchiser les principales incidences négatives sur la durabilité

La **source** utilisée pour la très grande majorité de nos données est **ISS ESG**.

Pour les **données climatiques** nous utilisons la **source de données du CDP** et la complétons par nos calculs internes développés et affinés depuis plus de 5 ans par nos équipes de data analysts.

Pour les données relatives aux **armes controversées**, nous utilisons en interne pour notre politique d'exclusion les données de **Sustainalytics**. Néanmoins le calcul de cet indicateur sur le portefeuille global transparisé de La Française AM a été effectué avec des données provenant du prestataire ISS.

Nous notons que la couverture est faible sur les aspects sociaux en particulier et sur certains indicateurs environnementaux hors climat.

Vous trouverez ci-après le tableau des PAI que nous avons complété en y ajoutant l'importance que représentent ces PAI pour notre gestion, la couverture de la donnée disponible à ce jour et par quel moyen ces PAI sont pris en compte dans notre gestion.

Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Élément de mesure	Indicateur 2022	Importance	Couverture	Prise en compte	
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2	2 121 189.6	Elevée	Très bonne	Analyse climat	
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2	468 209.7	Elevée	Très bonne	Analyse climat	
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2	18 683 662.2	Elevée	Très bonne	Analyse climat	
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis	54.2	Elevée	Très bonne	Analyse climat	
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	104.5	Elevée	Très bonne	Analyse climat	
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %)	3.2%	Elevée	Très bonne	Analyse climat - politique exclusion	
Emissions de gaz à effet de serre	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %)	8.51%	Elevée	Moyenne	Analyse climat	
		6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0.5	Elevée	Moyenne	Analyse climat
		7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	Non disponible			
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	5 057.4	Elevée	Faible	Analyse ESG	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	42 291.6	Moyenne	Faible	Analyse ESG	
<b>Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption</b>							
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)	0.2%	Elevée	Très bonne	Analyse de controverses	
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)	1.7%	Elevée	Très bonne	Analyse de controverses	
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)	Non significatif pour cause de mauvaise couverture	Elevée	Faible	Analyse ESG	
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	0.15	Elevée	Moyenne	Analyse ESG	
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)	0.004%	Elevée	Très bonne	Politique d'exclusion	
<b>Indicateurs optionnels</b>							
Eau, déchets et autres matières	14. Espèces naturelles et aires protégées	1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protent atteinte à des espèces menacées (en %)	0.002%	Moyenne	Très bonne	Analyse ESG	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %	0.13%	Elevée	Très bonne	Analyse ESG - Analyse de controverses	

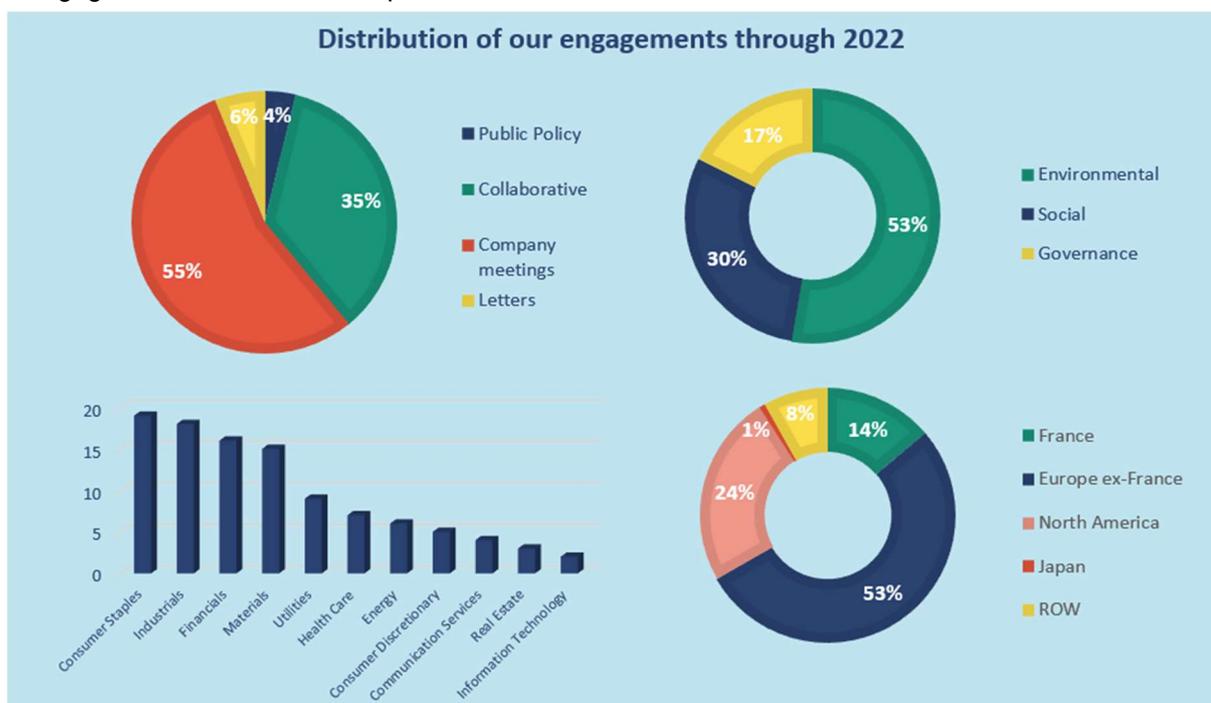
# Politique d'engagement

**Pour la partie Actifs financiers**, le Groupe a considérablement renforcé sa stratégie d'engagement au cours de l'année 2022 rejoignant nombres d'initiatives au sein desquelles il est actif dans des groupes de travail ou en tant qu'investisseur leader d'un engagement.

La Française intervient désormais autour de **quatre thèmes identifiés comme prioritaires pour le Groupe : le changement climatique, le capital naturel, le capital social et la gouvernance & indicateurs.**

**Au cours de l'année 2022, le groupe La Française a établi un dialogue avec 104 entreprises et s'est engagé auprès de 46 entreprises (contre 17 en 2021) soit en direct, soit en collaboration avec d'autres organisations et/ou groupes d'investisseurs.** Les résultats sont présentés dans le rapport d'engagement 2022.

L'engagement de LFAM s'est réparti de la manière suivante en 2022



Les engagements de LFAM portent sur 4 thèmes principaux parmi lesquels on peut retrouver l'ensemble des 14 +2 PAI suivis :



Plus de détails sont disponibles dans notre rapport sur la stratégie climatique et responsable 2022 (article 29) et notre rapport d'engagement 2022 disponibles sur la page Publications Investissement Durable de notre site internet [ici](#).

# Références aux normes internationales

Dès octobre 2010, pour renforcer son engagement, le groupe La Française a signé les « Principles for Responsible Investment » (PRI) ainsi que de nombreuses initiatives, chartes ou engagements listées ci-dessous. Par ailleurs, en lien avec son engagement en faveur du climat, le groupe soutient l'Accord de Paris pour le climat signé lors de la COP21. Enfin en 2022 le groupe a rejoint de nouvelles initiatives en lien avec ses convictions. En matière de biodiversité il a notamment signé le Finance for Biodiversity Pledge et est devenu membre du Forum de la TNFD (Taskforce on Nature-related Financial Disclosures).

Initiatives	Date	Objectifs
PRI	2010	Soutenir l'adoption des critères ESG dans l'investissement
UNEP FI	2015	Partager l'expérience de la finance durable entre les principaux gestionnaires d'actifs
CDP (ex Carbon Disclosure Project)	2013	Inciter les entreprises à la transparence en matière environnementale afin de constituer une base de données commune
Workforce Disclosure Initiative (PRI - Share action)	2017	Soutenir la transparence en matière de Capital Humain
Climate action 100+	2017	S'assurer que les plus gros émetteurs de gaz à effet de serre mondiaux mettent en œuvre les actions nécessaires à la lutte contre le changement climatique
Net Zero Asset Manager Initiative (NZAMi)	2021	Engagement à soutenir l'objectif de zéro émission nette de CO2 d'ici à 2050 ou avant.
Finance for Biodiversity Pledge and Foundation	2022	Engagement à produire une stratégie et un rapport sur la Biodiversité d'ici 2025 ; participation aux groupes de travail de la Fondation
30% Investor Club France	2022	Inciter à une présence accrue des femmes dans les organes de Direction et le management des grandes entreprises françaises
ShareAction LIPH, Long-Term Investors in People's Health	2022	Dialoguer avec les entreprises sur la prise en compte de la santé de leurs salariés, de leurs consommateurs et de leur écosystème
Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) – France	2007	Soutenir l'adoption de l'ESG en France
Forum per la Finanza Sostenibile (FFS) : forum pour l'investissement responsable - Italie	2017	Soutenir l'adoption de l'ESG en Italie
AFG – Comité IR	2017	Réfléchir sur et porter la voie de l'investissement responsable entre pairs au sein de la fédération professionnelle. Laurent Jacquier Laforge, Global Head of Sustainability du groupe La Française, est Vice-Président du Comité Investissement Responsable de l'AFG.

# Comparaison historique

Une comparaison historique de la période considérée avec la période précédente sera effectuée à partir de 2024.

Les informations contenues dans ce document ne sauraient constituer un conseil en investissement, une proposition d'investissement ou une incitation quelconque à opérer sur les marchés financiers. Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels et non-professionnels au sens de la directive MIF. Les appréciations formulées reflètent l'opinion de leurs auteurs à la date de publication et sont susceptibles d'évoluer ultérieurement. Le Groupe La Française ne saurait être tenu responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. La présente publication ne peut être reproduite, totalement ou partiellement, diffusée ou distribuée à des tiers, sans l'autorisation écrite préalable du Groupe La Française.



128, bd Raspail 75006 Paris – France - Tél. +33 (0)1 44 56 10 00

480 871 490 RCS PARIS

[www.la-francaise.com](http://www.la-francaise.com)

